



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 118570

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'attitude à adopter par les collectivités locales, face à l'arrivée d'enfants non francophones dans une école. En effet, cette situation est de plus en plus fréquente, notamment pour les collectivités locales de banlieue. Ces enfants, qui ne parlent pas français, ont souvent de très graves difficultés d'expression et d'adaptation qui parfois resurgissent que leurs copains, copines de classe. Il conviendrait donc d'attribuer des moyens spécifiques à ces écoles pour pallier ces retards d'usage du français dans nos écoles. Les classes « français langue étrangère » ont permis des améliorations qu'il faudrait prendre en compte, en maternelle et en primaire. Une concertation avec les maires des villes concernées serait souhaitable dans les mois qui viennent. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118570

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10216

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)